

Lettre Ouverte du Collectif RPE Aulnay,

**Adressée à Monsieur Bruno Beschizza,
Maire d'Aulnay-Sous-Bois**

Et Mesdames et Messieurs les élu(e)s du Conseil Municipal

Aulnay-Sous-Bois le Mercredi 15 octobre 2014

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Élu(e)s du Conseil Municipal,

Nous, collectif des représentants de parents d'élèves d'Aulnay-sous-Bois, exigeons ce jour des réponses à nos interrogations, restées sous silence depuis le 30 juin.

Au quotidien, dans nos écoles :

- Flou sur ce qui se passe **dans les écoles entre 15 h 45 et 16 h** avec les questions de sécurité et de responsabilité qui y sont associées.
- **Pause méridienne de 2 h** : rien n'est proposé à nos enfants dans la majorité des écoles.
 - o Après ou avant le repas, ils sont juste surveillés car le nombre d'animateurs est souvent largement insuffisant, pour que des activités en petits groupes soient mises en place. Depuis ~~la liste~~, votre élection, aucune nouvelle embauche d'animateurs pour les TAP n'a été mise en place.
 - o Même si les animateurs ont envie de proposer des activités, quels moyens leurs ont été attribués ? dans quel espace de l'école peuvent-ils le faire ? Constat navrant dans beaucoup d'école il n'y a ni préau ni salle polyvalente pouvant accueillir nos enfants.
 - o Nous regrettons le manque, voir l'absence de concertation entre le service des activités périscolaires de la Mairie et la communauté éducative. Comment construire un projet éducatif à hauteur de notre ville quand on ne rassemble pas les acteurs concernés, quand on est sourd face aux inquiétudes exprimées...
- A ce jour qu'avez-vous fait ? expérimentations, observations... Beaucoup de bruits circulent mais aucune communication n'est faite auprès des parents. De quoi nourrir leurs inquiétudes et leur colère !!!

Nous, collectif de parents d'élèves revendiquons un vrai projet, à l'échelle de notre ville, tenant compte des particularités (locaux, nombre d'enfants, cantine) de chacune de nos écoles.

Nous voulons des animateurs formés ou au minimum accompagnés pour s'occuper de nos enfants, des référents identifiés et joignables pour chaque école.



AULNAY-SOUS-BOIS

Direction de l'éducation

NOTE

Le 14 octobre 2014

**MISE EN PLACE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)
RYTHMES SCOLAIRES**

RAPPEL DES CHIFFRES SUR LES ECOLES A AULNAY SOUS BOIS

Aulnay-sous-bois compte 10 609 élèves répartis sur 54 écoles :

	NOMBRE D'ECOLES	NOMBRE D'ELEVES INSCRITS	NOMBRE ENFANTS INSCRITS RESTAURATION SCOLAIRE	NOMBRE ENFANTS INSCRITS PERISCOLAIRE	NOMBRE ENFANTS INSCRITS LE MERCREDI
	54	10 609	7 575	6 600	4 131
Elémentaire	31	6 552	4 694	3 510	2 323
Maternelle	21	4 057	2 881	3 090 ; 1 490 le matin 1 600 le soir	1 808
Périscolaire Matin				2 100 : 500 en maternelle 1 600 en élémentaire	
Périscolaire Soir				4 500 : 1 500 maternelle 3 100 élémentaire	

1. POLITIQUE DE LA VILLE EN DIRECTION DES ELEVES

- L'accueil du matin de 7h30 à 8h30 :

La priorité est de faire de ce moment un temps calme, apaisé permettant à l'enfant de faire une transition douce entre le départ de son domicile et le début des cours. Une volonté affirmée d'améliorer le recrutement et les pratiques des animateurs a orienté les différents recrutements et la réflexion d'accompagnement des pratiques.

- la pause méridienne : l'objectif est de mettre en œuvre d'ici le mois **janvier 2015** des activités apaisantes permettant un repos constructif et une reprise du travail dans les meilleures conditions. Pour autant, ce temps particulier doit être aussi celui de la découverte et de la curiosité.

Deux sortes de TAP seront organisés pour correspondre aux besoins des élèves des élémentaires et aux maternelles.

Les services et associations pourront participer à des activités et des séances de découverte aussi variées que la musique, des sports originaux, des pratiques de loisirs créatifs.

Les séances d'heure seront variées et organisées de façon souple, amis inscrites dans un planning par école afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants ces moments de découverte.

Par ailleurs, les responsables de la pause méridienne seront responsables des TAP.

- L'accueil du soir :

L'école se termine à 15h45. La responsabilité de la ville est engagée. Les enfants sont pris en charge par les animateurs dès 15h45. Seuls les enfants inscrits peuvent rester, prendre le goûter et se rendre aux activités du soir.

2. MOYENS DEPLOYES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TAP

1. Projet d'animation :

EXEMPLE de l'école croix rouge / élémentaire :

Environ 105 élèves fréquentent la restauration scolaire sur cette école.

L'efficience du dispositif repose sur le nombre d'animateurs, et la qualité des animateurs.

Ainsi, 5 ateliers sont mis en place pendant la pause méridienne chaque animateur est chargé d'encadrer 17 enfants.

- Atelier 1 : Jeux éducatifs, coopératifs ;
- Atelier 2 : Réalisations plastiques ;
- Ateliers 3 : Danse, expression corporelle, relaxation ;
- Ateliers 4 : Visionnage DVD documentaires « C'est pas sorcier » ;

- Atelier 5 : lecture, histoire, théâtre en BCD

Il est prévu une rotation hebdomadaire des ateliers : 1 atelier de 30 minutes par jour. Chaque enfant doit pouvoir bénéficier de multiples activités au cours d'une période.

Certaines activités menées à l'école seront reprises sur la pause méridienne afin de créer du lien entre les animateurs et les enseignants et de donner du sens aux objectifs éducatifs et pédagogiques.

L'idée est d'alterner une activité énergique avec une activité calme à l'approche de la fin de la pause méridienne et de diminuer le temps collectif (13h20-13h30) durant lequel les enfants jouent dans la cour, juste avant de monter en classe.

Dans la semaine, tous les groupes feront des activités différentes chaque jour. Le rythme de l'enfant est pris en compte, avant chaque reprise des cours, tous les enfants seront en activité calme de 12h40 à 13h20.

Pour les 105 élèves trois services de restauration sont proposées avec 3 groupes de 33 enfants.

EXEMPLE DE ROTATION POUR LE GROUPE 1 (33 ENFANTS)

11h30 à 11h40 + Regroupement des enfants par les animateurs	11h40 à 12h10 Restauration En présence des mêmes animateurs	12H10 à 12h40 Activités dynamiques 12h40 à 13h20 activités calmes avant reprise des cours	Atelier 3 : Danse groupe 1 de 17 enfants Atelier 5 : bibliothèques groupe 1 de 17 enfants	Activités récréatives : jeux collectifs en extérieur groupe 1 bis de 17 enfants Atelier 4 : Visionnage DVD « c'est pas sorcier » extérieur groupe 1 bis de 17 enfants	13h20 reprise de cours
---	--	--	--	---	---------------------------------

2. Moyens humains de la direction de l'éducation :

Le responsable de la mise en place des rythmes scolaires accompagnés de deux chargés de missions recrutés depuis la rentrée ont pour mission de dresser un diagnostic dans chaque école, de recenser les difficultés, les besoins humains, financiers, matériel etc. ...

Le responsable de la pause méridienne dans chaque école est chargé de la préparation et du suivi de la mise en place opérationnelle des TAP.

La direction de l'éducation est chargée :

- d'assurer l'organisation (planning, fiches descriptives des ateliers pédagogiques etc.) et le fonctionnement des TAP en lien avec les différents services et les associations.
- + d'accompagner les équipes dans la bonne mise en œuvre opérationnelle des ateliers
- d'élaborer et mettre en place les outils de suivi et d'évaluation des TAP (Temps d'accueils périscolaires)

- d'assurer le suivi, la continuité et l'évolution des nouveaux rythmes

- Et d'accompagner les équipes, sur le terrain, dans la bonne mise en œuvre des ateliers.

Les responsables des TAP dans chaque école en lien avec les 2 chargés de missions recrutés, ont pour objectif :

- de veiller au bon déroulement général de la mise en place des ateliers

- d'assurer la formation et l'information de son équipe (bilans réguliers, impulser des projets d'activité, donner des conseils, mettre à disposition des fichiers d'activités spécialement conçus pour l'animation, préparer des malles pédagogique).

- d'assurer le renouvellement du matériel en fonction des demandes des animateurs

- d'assurer une répartition équilibrée des classes au sein des services jour par jour en fonction de l'effectif.

Etat d'avancement de la préparation de la mise en place des TAP :

Les services de la ville (sport, culture, maison de l'environnement, espace vert etc.) sont également sollicités. Ils ont pour mission de monter des projets d'animation en lien avec la direction de l'éducation.

Le tissu associatif a été contacté et des projets voient le jour et seront opérationnels progressivement, dans la foulée des activités portées par la municipalité.

3. la qualité de l'encadrement :

D'ores et déjà 50 animateurs supplémentaires ont été embauchés (300 sont donc en poste cette année) pour permettre un meilleur taux d'encadrement des pauses méridiennes et de préparer la mise en œuvre des TAP.

Une réunion de travail et de formation a eu lieu le 1^{er} septembre, prélude à l'ensemble du dispositif de formation et d'encadrement des animateurs.

4. les moyens financiers :

- En 2014, j'ai demandé à mes services d'attribuer un budget aux écoles, pour assurer l'achat de matériel (15 000 euros), et lancer la préparation de la mise en place des TAP. .

- Un dossier pour obtenir le fonds d'amorçage prévu par le décret : 50 euros par enfants pour 10 609 enfants scolarisés soit environ **530 450 euros** est en cours d'élaboration.

J'en profite pour regretter que la ville ne soit pas éligible à la majoration forfaitaire de 40 euros par élève, la commune ne remplissant pas les conditions pour l'obtenir (non bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale).

Le dossier sera envoyé en janvier 2015, date du démarrage des TAP dans les écoles.

5. Mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre des rythmes scolaires

Enfin, comme je l'ai annoncé lors de la réunion du 30 juin 2014 avec les parents d'élèves, un comité de suivi se mettra en place, à partir du mois de novembre 2014 afin d'évaluer la mise en place opérationnelle des rythmes scolaires.

J'ai préféré attendre les élections des représentants des parents d'élèves élus avant de demander à la direction de l'éducation de mettre en place ce comité de suivi.

Ce comité de suivi pourrait être composé de :

- 4 élus
- 4 représentants de parents d'élèves (4 titulaires et 4 suppléant par tirage au sort) : 2 pour les écoles élémentaires et 2 pour les écoles maternelles (1 FCPE soit par tirage au sort soit désigné)
- 4 représentants des enseignants (4 titulaires et 4 suppléants par tirage au sort après appel à volontariat)
- les 2 IEN
- 2 ATSEM
- 2 responsables des services de la ville qui participent aux ateliers (sports, cultures, maison de l'environnement, éducation, espaces verts, vie associative etc.)
- d'un représentant ALSH (ligue 94)
- et de 4 représentants des associations qui participent aux ateliers

Ce comité devant avoir une fonction d'évaluation, il n'est pas souhaitable d'en multiplier les membres et de maintenir autour d'un vingtaine de personnes.

M. Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, n'oubliez pas que l'enjeu qui a prévalu au parlement pour que la loi de refondation de l'école soit votée, c'est la réussite de tous nos enfants.

L'ensemble des parents d'élèves tirent les enseignements d'une gestion unilatérale des nouveaux rythmes scolaires :

- Aulnay pourrait devenir la ville de France avec le plus d'enfants sans activité périscolaire.
- Aulnay s'apprêterait à siphonner la plus grosse aide de l'Etat sans l'affecter aux activités périscolaires, comme cela est prévu par le législateur. Une enveloppe supérieure à 500 000 euros ne mériterait donc pas de débat ?
- Monsieur le Maire avez-vous même fait la demande du fond d'amorçage ?
- Monsieur le Maire avez-vous quantifié les conséquences de votre choix du samedi matin ? Avez-vous abordé et anticipé les répercussions sur la fatigue des enfants, les familles monoparentales, l'accès à toutes les activités extrascolaires de la ville et des villes environnantes : le choix du samedi matin soulève des difficultés pratiques non évaluées depuis la rentrée.

A ce jour, nous notons que Vous restez encore muet sur la mise en place (modalités d'inscription, date de mise en œuvre) du Comité de Suivi de la réforme des rythmes scolaires. Le 20 mai 2014, face aux parents d'élèves, Monsieur Beschizza, Vous évoquiez pourtant *«un schéma de concertation et de réflexion d'une durée d'au moins un an»*.

Aussi, nous collectif représentants des parents d'élèves d'Aulnay, nous demandons que les modalités de constitution d'un comité de suivi, soient connues et communiquées à l'ensemble des écoles avant **le 10 novembre 2014.**

Nous attendons des réponses claires et précises sur nos interrogations pour le 16 octobre, à défaut nous ne manquerons pas d'interpeller vos concitoyens sur vos responsabilités non assumées.

Le Collectif des RPE Aulnay